**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le 11 MARS à 16 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la Présidence de Jean-Michel RAVEL d’ESTIENNE, Maire.

**Présents** : 1JMRE / JLB / Jérôme Bansard / Bernard de la Brière / Alain Gayet / Anne David / E. Sauty de Chalon

**Représentée** : Sylvie Duforet par JM.Ravel d'Estienne

**Absent** : F.Lancelin

**1. Débat sur orientations budgétaires.**

Une liste des grosses dépenses (fonctionnement ou investissement) est dressée avec estimation des montants et les priorités qui permettront de s'arrêter dans la liste dès que le montant maximum disponible est atteint.

**Investissement 2019 :**

- Bacs à fleurs (2188) : 1000 €

- Achat tables picnic (2184) : 600 €

- Achat vaisselle salle des fêtes (2188) : 400 €

- 2 fenêtres local entretien et 1 au local du personnel (2188) : 2000 €

- travaux voirie : chemin chapelle (enrobe), calvaire (busage), Lecoeur (enrobé) (2151) : 6000 €

Total : 10000 € TTC de dépenses d’investissement.

**Fonctionnement 2019 :**

-réfection peinture de la salle des fêtes (615228) : 5857 €

-avenant peinture sdf (615228) : 960 €

-décors de noël, sapin, guirlandes (60632) :1000 €

-poteaux tables picnic (60632) : 600 €

Total : 8417 € TTC de dépenses de Fonctionnement

Voté à l'unanimité

**2. Servitude SDEC relative aux travaux d'effacement des réseaux de la sente piétonne partant du Café du Coiffeur allant vers les parkings.**

Un protocole d'accord conclu à titre gratuit a été signé par la commune 26/11/2018 et par le SDEC le 30/11/2018 concernant cet effacement.

Ce protocole doit être réitéré en la forme authentique par la signature d'un acte devant notaire.

Le conseil municipal décide de consentir au SDEC Energie la servitude décrite dans le protocole d'accord ci-dessus mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en cause.

Voté à l'unanimité.

**2 bis. Renouvellement du foyer n°04008 rue Michel d'Ornano.**

Après délibération, le conseil municipal autorise M le Maire à signer l’acte d’engagement auprès du SDEC pour le renouvellement du foyer 04.008 rue Michel D’Ornano pour un montant de :

**361.45** **€** (part communale : article 6554 du fonctionnement).

Cette dépense sera inscrite au BP 2019.

Voté à l'unanimité.

**3. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU (en présence de Monsieur Antoine Lenormand du cabinet Auddicé).**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de de l’urbanisme et notamment les articles L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 13 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a prescrit la révision de son Plan d’Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.) ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 novembre 2017, le Conseil Municipal a prescrit la révision de son Plan d’Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.). Il expose que les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durables doivent être soumises au Conseil Municipal pour débat, comme le prévoit l’article L.153-12 du Code de l’Urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Considérant l’exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que les orientations générales du PADD du PLU s’inscrivent autour de 3 axes principaux :

  **Préserver et valoriser le patrimoine et l’environnement beuvronnais comme atouts majeurs du développement territorial**

         Préserver l’identité rurale et augeronne de la commune

         Valoriser les grands ensembles naturels et le patrimoine paysager

         Préserver et valoriser les ressources du territoire

         Limiter l’exposition des personnes et des biens aux risques

  **Asseoir une stratégie de développement économique s’appuyant sur les atouts locaux**

         Conforter une offre touristique diversifiée

         Pérenniser l’activité agricole

         Soutenir les activités économiques à Beuvron-en-Auge

         Conforter les infrastructures de déplacement et de stationnement à Beuvron-en-Auge participant au développement de l’activité économique

  **Prévoir un développement urbain équilibre à Beuvron-en-auge**

         Promouvoir une gestion économe de l’espace et confirmer la centralité

         Adapter l’offre de logements aux besoins de la commune

         Conforter l’offre en équipements et services publics

         Encourager les Beuvronnais à utiliser les transports alternatifs à la voiture individuelle

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont eu accès au projet de PADD servant de support au débat,

La parole est donnée aux membres du Conseil Municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges sont les suivants :

- les zones d'ouverture à l'urbanisation ;

- les emplacements à réserver pour développer les axes de circulation douce ;

- voie de contournement.

Après avoir débattu des orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables, le Conseil Municipal :

Prend acte de la tenue, au sein du Conseil Municipal, du débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du PLU.

Voté à l'unanimité.

Séance levée à 20 heures.